

Nom de l'infirmière : CHEVALIER CHRISTINE

Coordonnées du Centre médico-scolaire : CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE GUICHEN

TEL 02 23 50 05 30

Objet : Bilan infirmier

Votre enfant est dans sa 6^{ème} année : c'est un moment important dans sa scolarité.

La loi Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 prévoit un examen de santé lors de la sixième année, c'est-à-dire entre 5 et 6 ans, afin de pouvoir prendre en compte les besoins de votre enfant pour le bon déroulement de ses apprentissages.

Tous les enfants de cette tranche d'âge doivent être accompagnés ou suivis par un professionnel de santé. Le rôle du médecin traitant de l'enfant est de coordonner les soins et de veiller à son bon développement et également d'assurer une prévention personnalisée pour l'enfant.

Un bilan infirmier est organisé dans l'école de votre enfant, sous la responsabilité du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale.

A cet effet, l'infirmière a besoin de connaître les antécédents de santé de votre enfant à l'aide de la fiche de renseignements ci jointe. Elle est strictement destinée aux seuls professionnels de santé de l'éducation nationale et sera intégrée à son dossier médical scolaire (vous disposez d'un droit d'accès à cette fiche et pouvez à tout moment demander à la modifier).

Nous vous remercions donc de la remplir de façon la plus complète et précise possible.

Nous insistons sur le fait que ces informations sont couvertes par le secret médical et ne sont pas communicables à un tiers.

Vous voudrez bien mettre ce (ces) document(s) sous enveloppe cachetée avec le carnet de santé de votre enfant à destination de l'infirmier(-ère), et la confier au directeur(-trice) ou à l'enseignant de votre enfant de l'école qui le transmettra.

Si vous souhaitez que cet examen de santé soit réalisé par le médecin de votre choix, il vous appartient d'en informer l'infirmier(-ère) de l'éducation nationale et de transmettre les résultats de la consultation réalisée au centre médico-scolaire de référence de l'école de votre enfant.